



Commune - BIOT

Analyse financière simplifiée 2016

TRES. ANTIBES MUNICIPALE



Introduction

La présente analyse porte sur les années 2012 à 2016, années durant lesquelles la population est passée de 9 353 habitants à 10 259 habitants.

Les moyennes utilisées pour les comparaisons sont donc issues des communes de 5 000 à 10 000 habitants membres d'un groupement à FPU de 2012 à 2014, puis des communes de 10 000 à 20 000 habitants membres d'un groupement à FPU à partir de 2015.

La commune a, en outre, subi des inondations catastrophiques en 2015, qui ont fortement impacté sa situation et ses résultats.

Principaux constats

- => Des inondations catastrophiques en 2015 qui ont profondément perturbé le fonctionnement de la collectivité, générant des indicateurs à l'évolution atypique et donc difficilement comparables ;
- => Après couverture des premières conséquences de ces inondations, la commune retrouve des niveaux de ratio (EBF, CAF, FRNG) comparables à ceux de l'année 2014;
- => Malgré les difficultés subies, la commune a maintenu ses efforts de maîtrise des charges (masse salariale, charges générales...) et de désendettement, lui permettant d'avoir des niveaux proches des moyennes des communes de même strate;
 - => La commune se retrouve donc en position favorable pour retrouver un rythme normal de fonctionnement, développer un programme d'investissement et faire face à la seconde partie des conséquences des inondations (achats et démolitions de propriétés...);
- => vigilance à conserver sur la stagnation, depuis trois ans maintenant, des recettes de fonctionnement, même si le problème devrait être rapidement surmonté compte tenu du niveau désormais résiduel des dotations versées par l'Etat, et de la marge de manœuvre importante dont dispose la commune en matière fiscale (taux, abattements...).

Voir annexe F.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

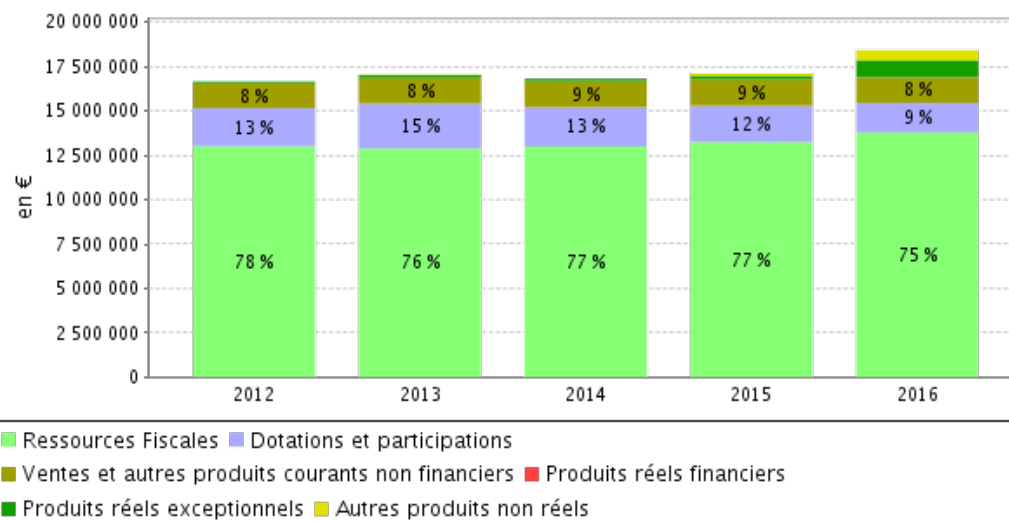
Après être restés relativement stables autour des 17 millions d'euros, les produits de fonctionnement connaissent, en 2016, une sensible progression de 7,6%, atteignant 18,4 millions.

Alors que les dotations et participations baissent de 19,3% et les autres produits d'exploitation de 3,6%, cette progression s'explique par les ressources fiscales : +3,9% (+524 000€), et les produits exceptionnels : +587% (+1,2 millions).

Par contre, l'évolution des produits entrant dans l'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) est plus mesurée : +0,64% en 2015, +0,62% en 2016. Dans les deux cas, la progression significative des ressources fiscales (+2,12%, +3,9%) parvient tout juste à compenser la baisse des dotations (-9,2%; -19,3%), en particulier de la DGF (-57% en 2016).

Voir détail en annexe A.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	1 344	1 269	1 188	895
Dotations et participations	160	193	213	280
Ventes et autres produits courants non financiers	139	168	127	118
Produits réels financiers	0	50	40	31
Produits réels exceptionnels	94	21	20	12

Strate de référence :

Population : 10259

Régime fiscal : FPU : Communes de 10 000 à 20 000 habitants

Les ressources fiscales progressent significativement pour la seconde années: en 2015 Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes grâce au dynamisme des bases de TH, et en 2016 grâce à la revalorisation des bases comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire. foncières de Sophia.

La baisse des dotations et participations s'explique exclusivement par la chute de la DGF qui perd 57% en 2016, passant de 600 000€ à 257 000€.

La baisse des autres produits d'exploitation n'est, en fait, que la conséquence de la modification de la comptabilisation de la part des tickets restaurant remboursée par les agents. Celle-ci n'est plus considérée comme une recette d'exploitation, mais vient en diminution de la masse salariale.

Enfin, la très forte progression des produits exceptionnels s'explique par à la vente d'un appartement issu d'une donation, et surtout par les remboursements effectués par les assurances suite aux dégâts des inondations de 2015.

Voir détails en annexe A.

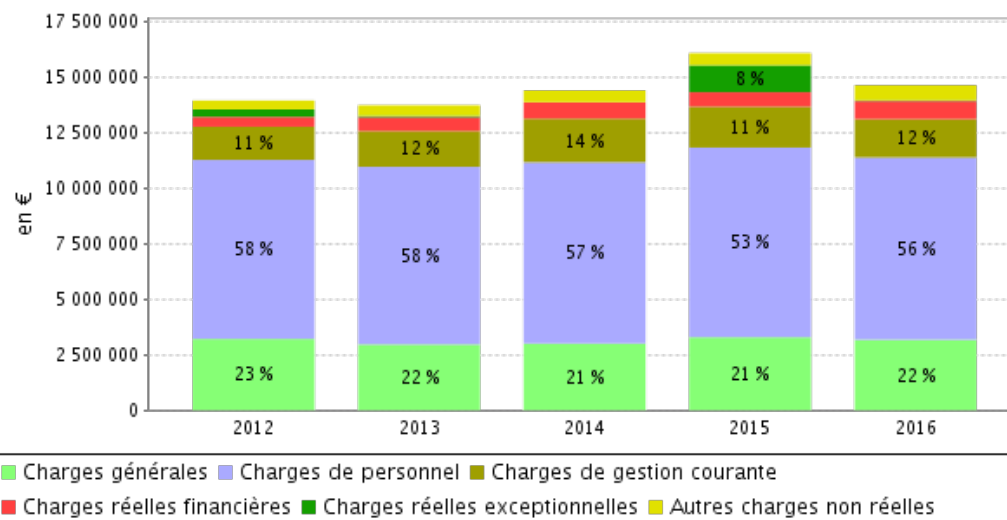
TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2016	
Ressources Fiscales	100,89 %
Dotations et participations	105,49 %
Produits courants	102,60 %
Produits financiers	148,50 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Après la forte augmentation constatée en 2015 (16 millions d'euros), les dépenses de fonctionnement connaissent une baisse de 8,9% en 2016, les ramenant à 14,6 millions, proche des niveaux constatés les années précédentes.

A l'exception des charges financières qui progressent de +24%, la baisse concerne l'ensemble des autres secteurs, et parfois dans des proportions importantes : masse salariale -1,6%, charges générales -9,3%, autres charges de gestion -6,4%, charges exceptionnelles -84,3%.

Plus significative, la baisse de -4% des charges entrant dans le calcul de l'excédent brut de fonctionnement, grâce à la fin des charges particulières liées aux inondations de 2015, mais aussi grâce à la maîtrise de la masse salariale et à la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses courantes.

Voir détails en annexe B.

REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	311	286	311	269
Charges de personnel	799	840	759	661
Charges de gestion courante	167	236	191	153
Charges réelles financières	79	88	80	59
Charges réelles exceptionnelles	3	4	7	8

Strate de référence :

Population : 10259

Régime fiscal : FPU : Communes de 10 000 à 20 000 habitants

La masse salariale reste stable par rapport à 2015 : la baisse de 1,6% constatée s'expliquant par la modification de comptabilisation de la part des tickets restaurant remboursée par les agents. La commune se rapproche ainsi des moyennes des communes de même strate.

La baisse significative des charges générales s'explique par la fin des travaux liés aux inondations de 2015, mais également par la poursuite des efforts de maîtrise initiés en 2015 : carburant - 10%, fournitures administratives -15% etc...

La baisse des autres charges s'explique exclusivement par les évolutions dans les subventions versées aux organismes publics, et en particulier à l'office du tourisme.

Les dépenses exceptionnelles retrouvent un niveau plus normal, avec la fin des régularisations de situations passées (dissolution du syndicat Sillages, taxe de séjour de La Domaniale, indemnité Vinci Park pour les bâchettes).

Enfin, l'augmentation atypique des charges financières s'explique, alors que les intérêts payés diminuent, par des régularisations d'écritures suite à des renégociations mal comptabilisées lors d'années antérieures.

voir détails en annexe B.

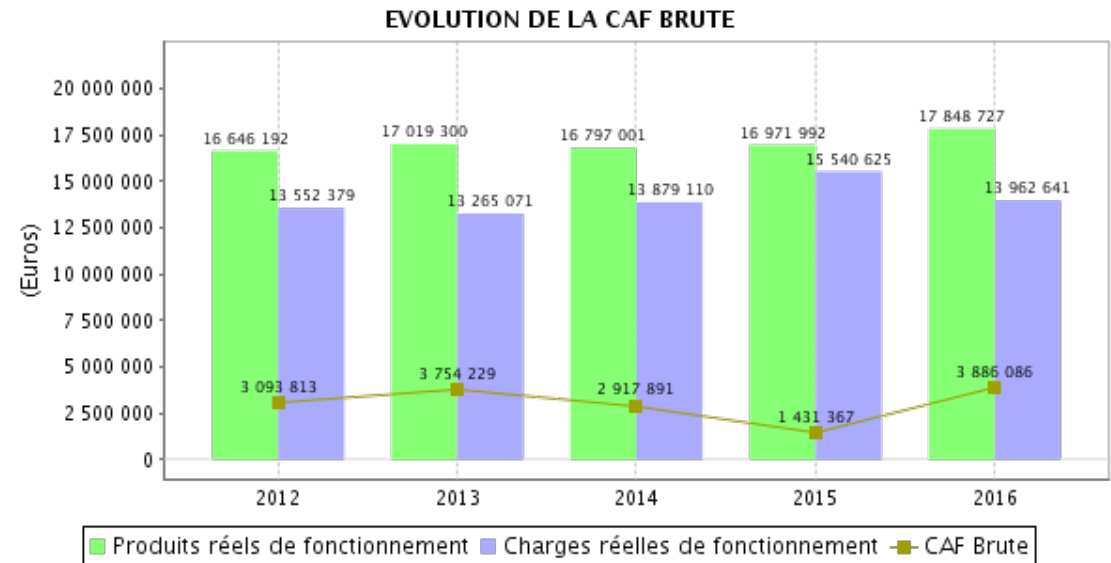
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2016	
---	--

Charges générales	89,74 %
Charges de personnel	98,95 %
Charges de gestion courante	98,01 %
Charges réelles financières	98,45 %

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La CAF brute est d'abord issue de la différence entre les produits et les charges de fonctionnement : l'Excédent brute de Fonctionnement (EBF).

Après deux années consécutives de baisse, l'EBF retrouve quelques couleurs en 2016 avec une progression de +21,4%.

Alors que les recettes EBF stagnent (+0,62%), cette progression s'explique par la maîtrise des charges d'exploitation (-4%), tant de la masse salariale que des charges générales. L'EBF se retrouve ainsi proche des 4 millions, niveau des années 2012-2013.

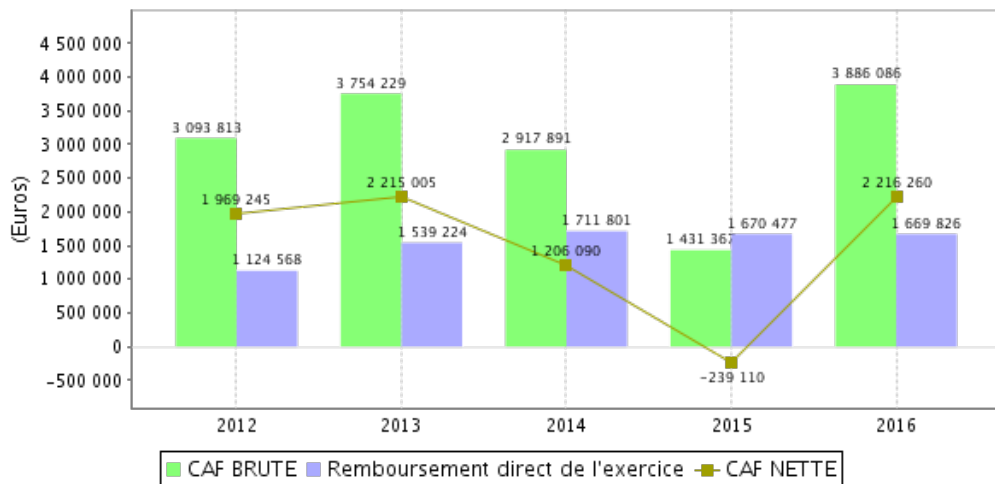
La marge ainsi dégagée est impactée par le résultat financier réel et par le résultat exceptionnel réel.

Si le résultat financier réel se dégrade légèrement suite à la couverture de pénalités de renégociation, cette baisse est largement compensée par le résultat exceptionnel réel, qui progresse très fortement grâce aux remboursements des assurances.

Cumulant l'augmentation de l'EBF et l'augmentation du résultat exceptionnel réel, la CAF brute connaît une forte progression : +171%, la situant + 53% par rapport à la moyenne départementale et +103% par rapport à la moyenne nationale des communes de même strate.

Voir détails en annexe C.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

En l'absence de nouvel emprunt souscrit (depuis 2013), ni de nouvel emprunt arrivé à échéance, les remboursements en capital restent identiques en 2016 à ceux de 2015 : 1,7 millions d'euros.

Aussi, la CAF nette suit la même progression que la CAF brute, affichant un redressement spectaculaire (après l'insuffisance de l'année 2015), la plaçant à son plus haut niveau de ces 5 dernières années.

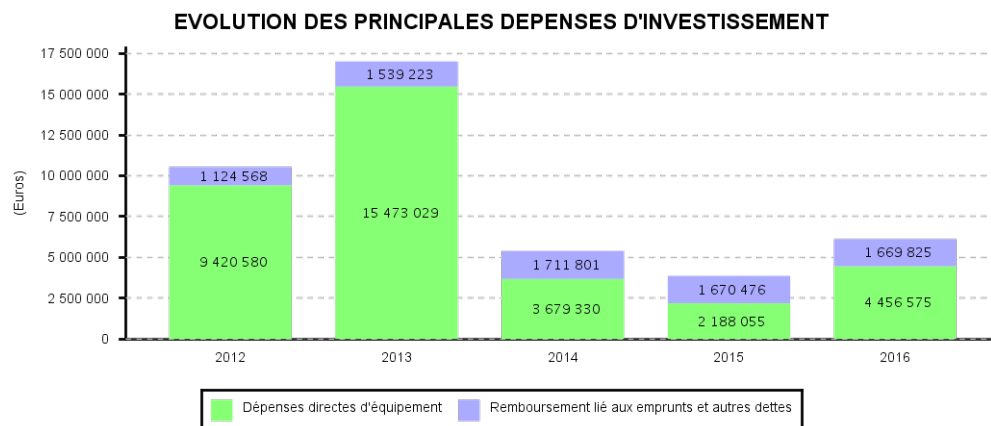
Voir détails en annexe C.

Les opérations d'investissement

Avec la fin du programme d'investissement 2011-2013 et l'arrêt du programme des Bâchettes, les dépenses d'investissement ont connu un coup d'arrêt en 2014 et 2015. L'année 2016 voit la reprise de l'investissement avec près de 5 millions d'euros de dépenses directes, soit 434€ par habitant, ratio au dessus des moyennes nationales et départementales.

Les investissements réalisés ont concerné le renouvellement du matériel roulant (car scolaire, véhicules de secours) et divers réaménagements (équipement de la cantine, médiathèque...). Mais les travaux menés en 2016 ont surtout porté sur la couverture des conséquences des inondations de 2015, soit par une réalisation directe (sirènes d'alarme, mise en sécurité des bassins, soutènements de voiries, plateau sportif des Combes...) soit par l'intermédiaire du SIAQUEBA pour la sécurisation de la Brague.

Voir détails en annexe C.



REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	434	397	377	262
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	162	142	121	106

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2016

Dépenses directes d'équipement (1)	42,26 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	99,09 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

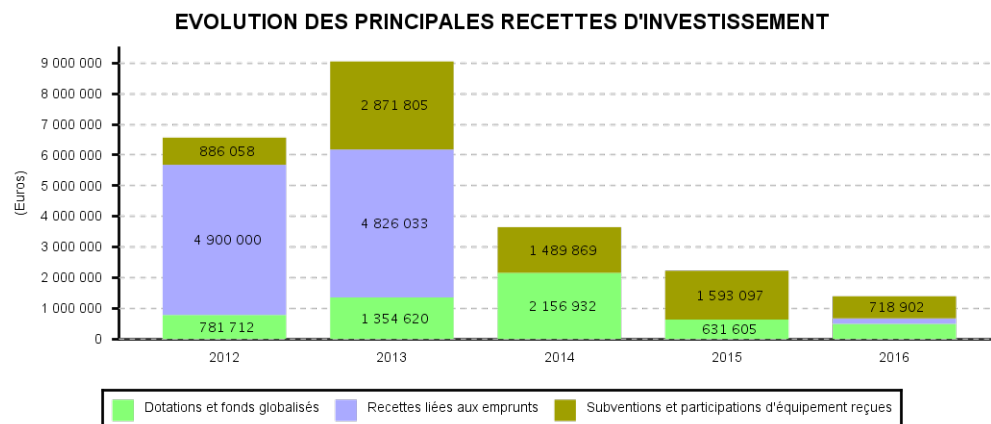
Alors que les dépenses d'investissement retrouvent une courbe ascendante, les recettes d'investissement poursuivent leur diminution, en particulier du fait du FCTVA en forte baisse suite à l'arrêt des investissements en 2014 et 2015.

Cette baisse est toutefois atténuée grâce :

=> à la reprise des encaissements de la taxe d'aménagement : après deux années de mise en place difficile, le niveau des encaissements est presque revenu à celui de la TLE des années 2012-2013;

=> aux subventions d'investissement reçues, qui restent à un niveau supérieur à la moyenne nationale, essentiellement du fait de l'encaissement des soldes de subventions versées en couverture des inondations de 2015.

Voir détails en annexe C.



REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	48	61	62	50
Recettes liées aux emprunts	17	140	112	92
Subventions et participations d'équipement reçues	70	114	99	55

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2016

Dotations et fonds globalisés	129,60 %
Recettes liées aux emprunts (3)	48,49 %
Subventions et participations d'équipement reçues	54,72 %

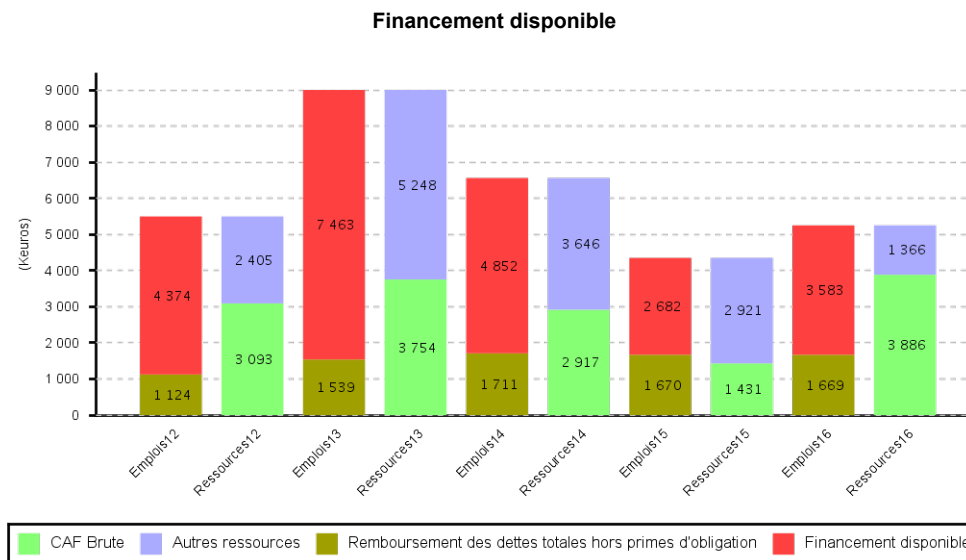
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

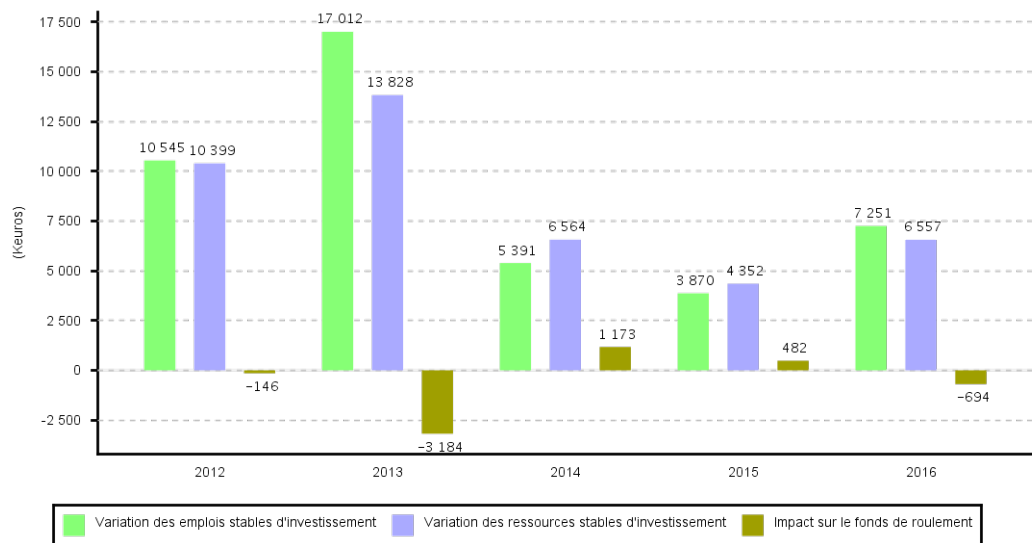


Les recettes d'investissement étant particulièrement faibles, le financement disponible pour couvrir des dépenses en sensible augmentation est significativement augmenté par :

- => les cessions d'actif, pour la première fois depuis 2013, suite à la vente d'un appartement obtenu dans le cadre d'une donation;
- => mais surtout la CAF, qui connaît une très forte amélioration (+171%) en 2016.

Voir détails en annexe D.

Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

En l'absence de recours à l'emprunt (les 180 000€ apparaissant correspondent aux régularisations des renégociations non comptabilisées lors des années antérieures), et compte tenu du faible niveau des recettes d'investissement, les cessions d'actif et la CAF nette, bien qu'en très forte augmentation, ne sont pas suffisantes à couvrir l'intégralité des dépenses d'investissement.

La collectivité doit donc recourir à un prélèvement sur les réserves. Celui-ci est toutefois limité, et ne remet pas en cause le niveau élevé du fonds de roulement fortement reconstitué les deux années précédentes.

Voir détails en annexe D.

Bilan

BILAN EN 2016

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 107 677 042	Ressources propres 98 904 646	
Actif circulant 2 895 114	Dettes financières 14 781 707	Fonds de roulement net global 6 009 311
Trésorerie 5 100 760	Passif circulant 1 986 563	BFR 908 551

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\quad\quad\quad} 5\,100\,760$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Après deux années successives de progression, le conduisant au niveau le plus élevé de ces 5 dernières années, le fonds de roulement net global connaît une légère baisse en 2016.

Ce prélèvement apparaît normal puisque l'amélioration de 2015 s'expliquait par l'encaissement, par avance, des subventions relatives aux inondations de 2015. Les travaux relatifs à ces inondations ont été en grande partie réalisés en 2016, sans avoir recours à l'emprunt, nécessitant donc un prélèvement sur les réserves constituées.

A l'inverse, le besoin en fonds de roulement, négatif jusqu'en 2015 (apport en fonds de roulement), se dégrade fortement, pour s'élever à 909 000€ en 2016. Cette évolution est la double conséquence de l'explosion du crédit client conjuguée à la très sensible baisse du crédit fournisseur.

L'équilibre financier du bilan

Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

La forte dégradation du besoin en fonds de roulement trouve son explication dans :

=> l'explosion du crédit client, et plus particulièrement des restes à recouvrer. Le mois de décembre 2016 a été l'objet de l'émission de 15% de l'ensemble des titres de l'année, représentant 95% des restes à recouvrer au 31/12/2016.

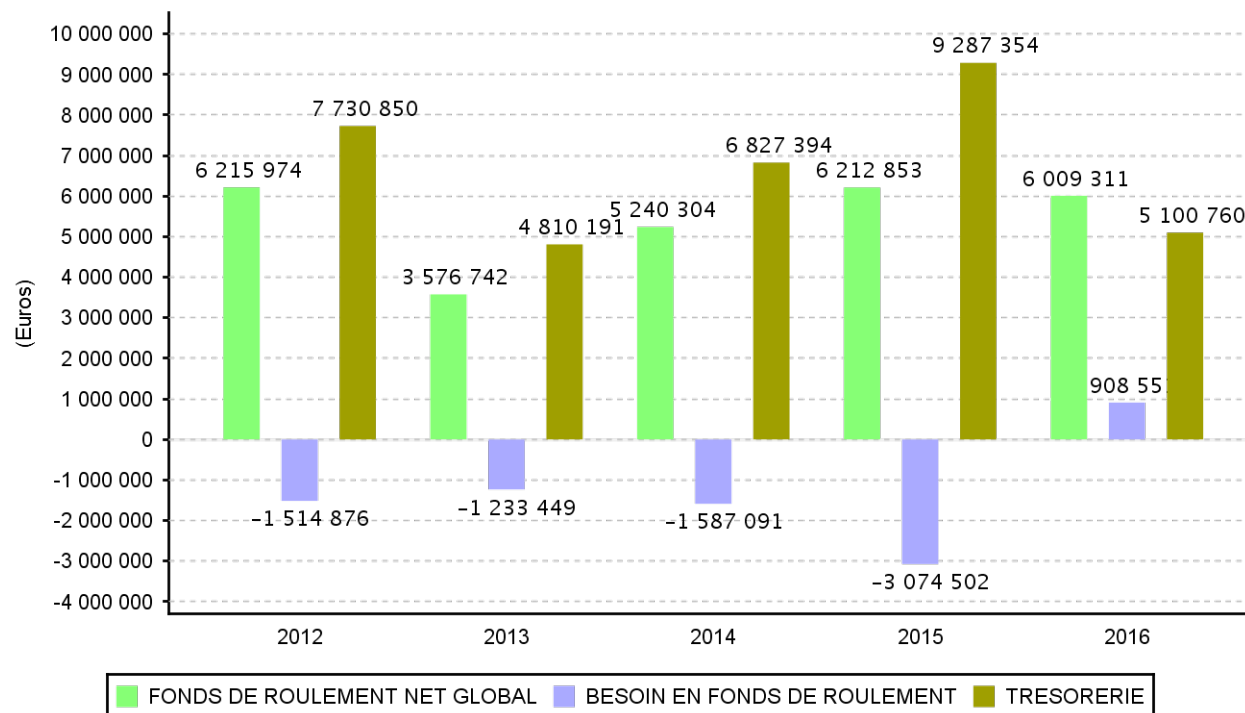
La plupart de ces titres ont été soldés en tout début d'année 2017 (titres de régie, dotations de décembre de la CASA...);

=> la forte baisse du crédit fournisseur, et plus particulièrement de la trésorerie disponible du service assainissement après le paiement de la nouvelle redevance due à la commune d'Antibes pour l'utilisation de la station d'épuration rénovée.

Avec l'évolution conjointe d'un fonds de roulement en baisse et d'un besoin en fonds de roulement en forte progression, la trésorerie disponible connaît une très sensible diminution, revenant à 5,1 millions d'euros.

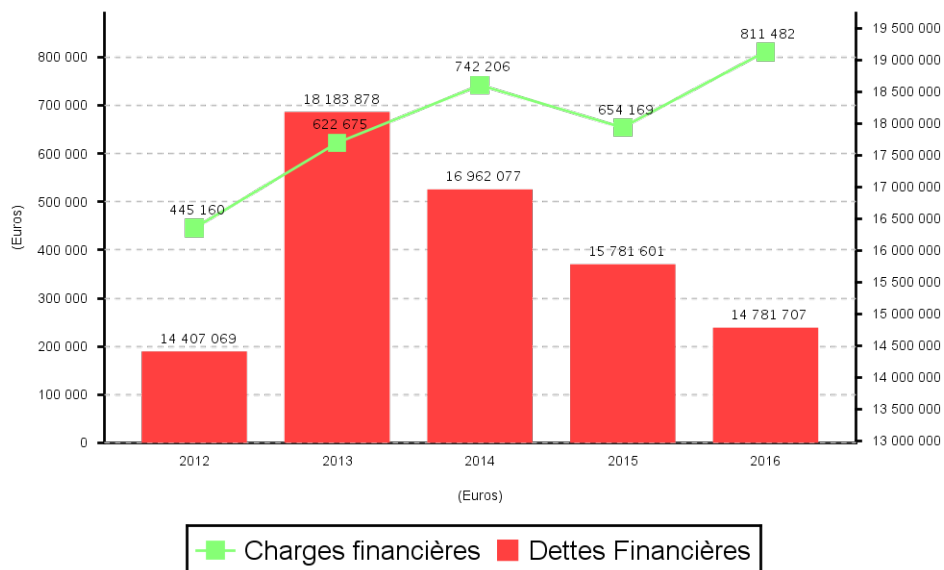
Voir détails en annexe E.

Evolution des éléments du bilan



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



L'endettement de la commune s'élève, au 31/12/2016, à 14,8 millions d'euros, répartis sur 12 emprunts, tous à taux fixes, et sur 7 prêteurs.

En l'absence de souscription de nouvel emprunt, les charges d'intérêts connaissent une baisse régulière. L'augmentation des charges financières de 2016 correspond à la régularisation de frais de renégociations, non comptabilisés, lors d'exercice antérieurs.

Voir détails en annexe C.

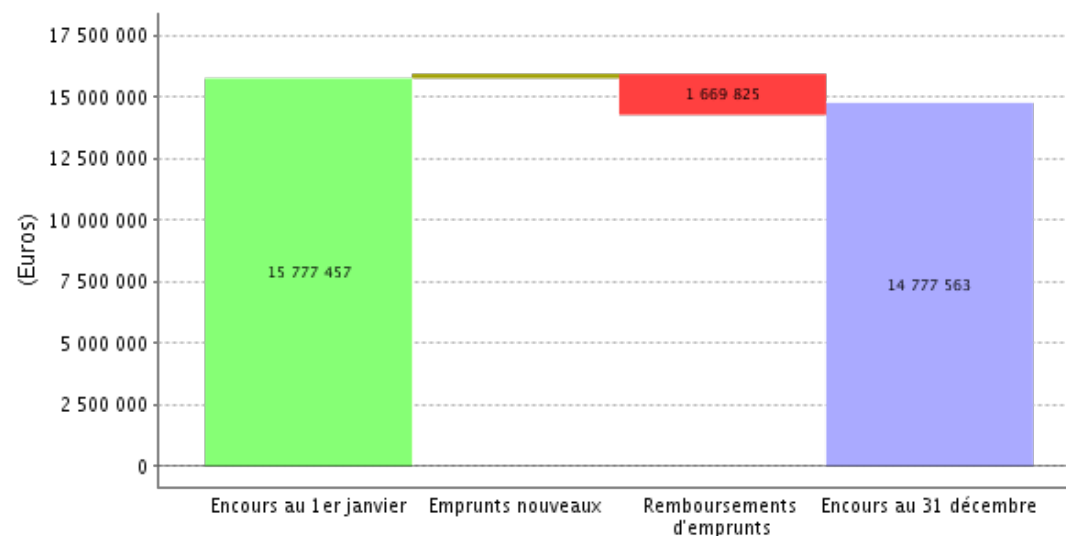
L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

La commune n'ayant pas souscrit de nouvel emprunt depuis 2013, poursuit une politique active de désendettement.

Le poids de la dette reste néanmoins encore supérieur aux moyennes départementale et nationale des communes de même strate, mais le différentiel tend à se résorber : +19,4% par rapport à la moyenne départementale (+26,7% en 2015); +56,6% par rapport à la moyenne nationale (+61,3% en 2015).

Voir détails en annexe C.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2016



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Eléments concernant la fiscalité directe locale

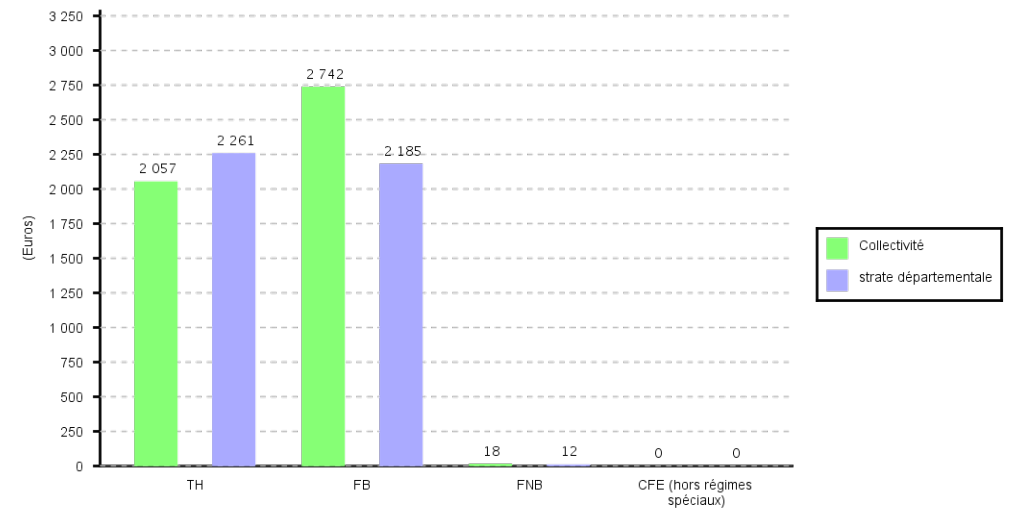
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

COMPARAISON DES BASES EN 2016 (en €/ha)



Strate de référence :

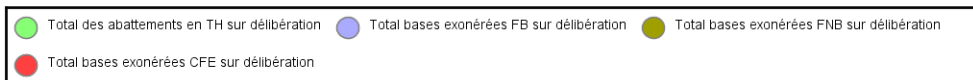
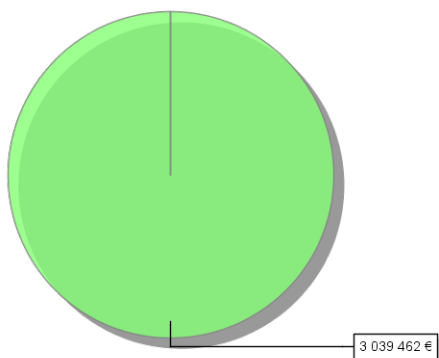
Régime fiscal : FPU : Communes de 10 000 à 20 000 habitants

Avec une part de foyers non imposables de 40,9%, nettement inférieure aux moyennes départementale et nationale des communes de même strate; un revenu fiscal moyen par foyer 24,5% supérieur à la moyenne départementale et une valeur locative moyenne 16,7% au dessus de la moyenne départementale, la commune de Biot dispose d'une richesse fiscale importante.

Ainsi, en l'absence d'abattements spécifiques, les bases nettes de foncier bâti sont elles 25,5% supérieures à la moyenne départementale. Elles présentent, en outre, la particularité d'avoir une part des locaux d'habitation ordinaire faible (48,2% contre 65,6% en moyenne départementale), contre une part des locaux à usage professionnel ou commercial très importante (49% contre 28,8% en moyenne départementale).

Par contre, les bases nettes de TH, en baisse en 2016, sont inférieures à la moyenne départementale (-9%), conséquence de la politique d'abattement appliquée dans la commune.

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2016



En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

Sur les 5 dernières années, la commune n'a pas modifié sa politique d'abattement sur les valeurs locatives de TH comme de TFB.

Pour la TH, il s'agit

=> des abattements de droit pour charge de famille fixés aux valeurs minimales décidées par la loi;

=> de l'abattement général à la base à hauteur de 15%;

=> de l'abattement spécial à la base de 10% en faveur des personnes handicapées.

Le montant des bases ainsi exonérées par décision de la commune s'élève à 3,039 millions d'euros, expliquant le décalage constaté avec la moyenne départementale.

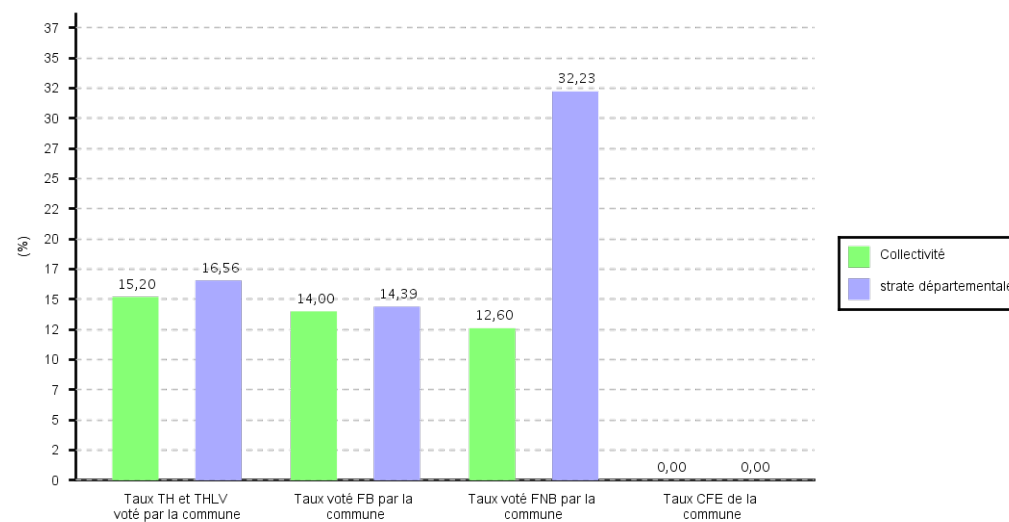
Pour la TFB, aucune exonération spécifique n'a été votée, de même qu'aucune suppression de la part communale de certaines exonérations de droit n'a été décidée. La part pouvant être supprimée s'élève à 199 000€ de bases.

Voir détails en annexe A.

Les taux

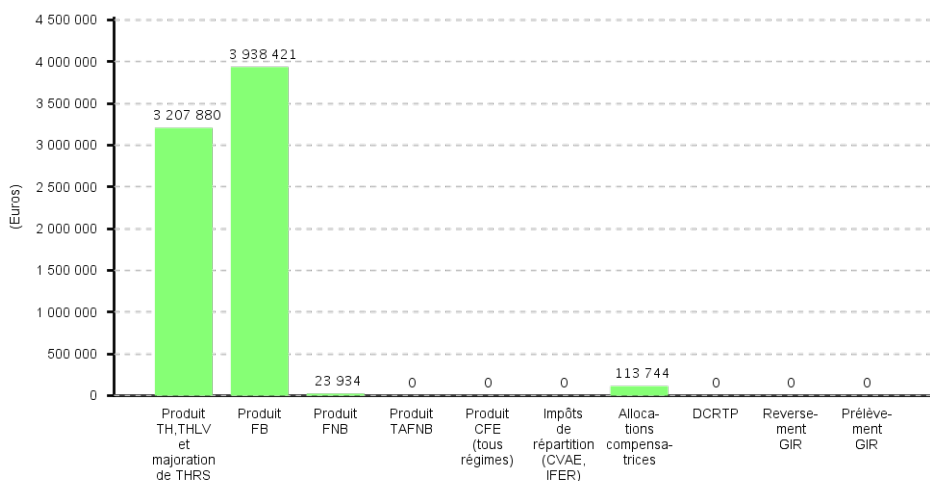
Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2016



Sans changement depuis 2009, les taux restent en dessous des moyennes départementales et nationales des communes de même strate.

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2016



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOTM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

Sur les 5 dernières années, le produit des impôts locaux progresse de 6,25% en moyenne par an, mais avec une sensible accélération ces deux dernières années : +7,5% en 2015, +10,5% en 2016.

Pour 2015, la progression s'explique par l'évolution des bases de TH (suppression de la demi part et augmentation de la population), et en 2016, par la revalorisation des bases foncières de Sophia Antipolis

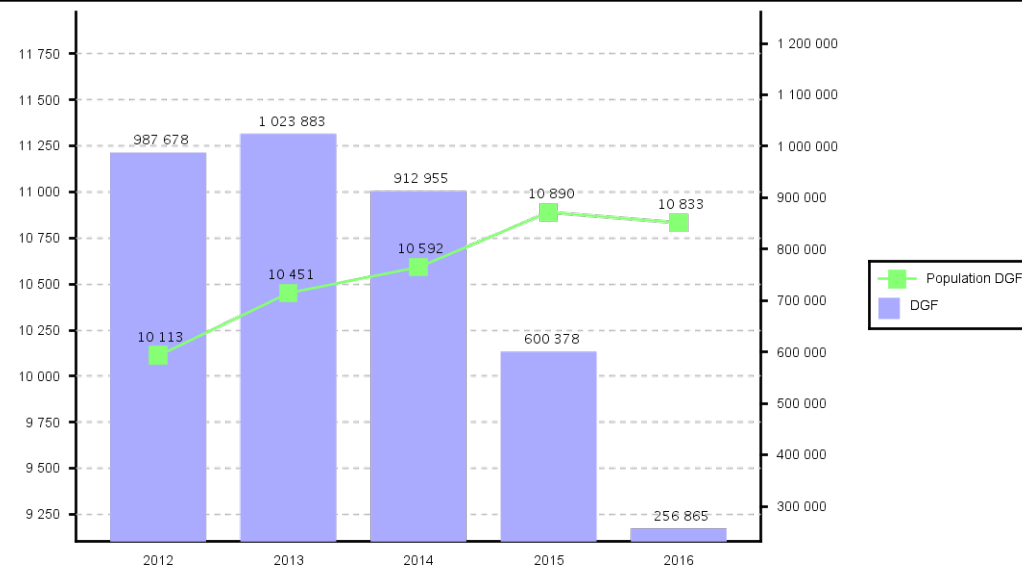
Compte tenu de la politique de taux et d'abattements menée, le produit par habitant de la TH apparaît en retrait par rapport à la moyenne départementale (-16,3%). Par contre, malgré la faiblesse du taux voté, la revalorisation des bases de Sophia assure à la commune un produit par habitant de TFB supérieur de 22%, à la moyenne départementale.

Voir détails en annexe A.

Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



Alors que la population de la commune a progressée de 4% en 4 ans (2013-2016), la DGF versée a diminuée de 75% pour pratiquement disparaître avec 257 000€. Elle représente désormais 25€ par habitant, soit un ratio très en dessous des moyennes des communes de même strate : 81€ en moyenne départementale; 185€ en moyenne nationale.

Voir annexe A.

Structure de la DGF

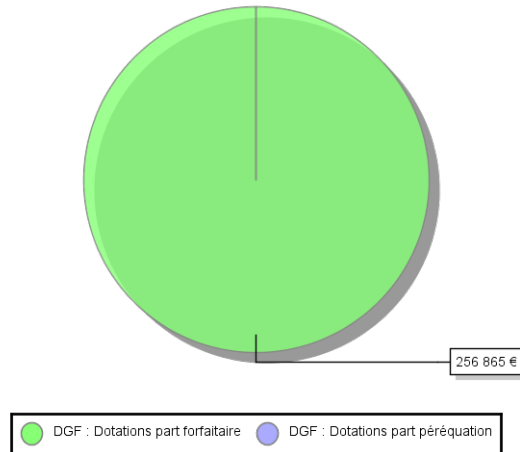
Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

STRUCTURE DE LA DGF 2016



sans observation.